

Séance du Mardi 15 septembre 2020

Convocation du 10 septembre 2020

Ordre du jour

- 1 Approbation de la séance précédente
- 2 Délibération sur le transfert d'un pouvoir ou plusieurs de police spéciale au Président de la communauté de communes : pour l'assainissement, la collecte des déchets, l'accueil des gens du voyage, pour la voirie, pour l'habitat indigne
- 3 Délibération sur la mise en place d'un droit de préemption urbain sur la partie centrale du village
- 4 Délibération sur la mise en place d'une mutuelle de santé communale pour permettre aux habitants de réduire leur charge de santé
- 5 Remplacement ou réparation du tracteur communal
- 6 Demande de subvention écoles
- 7 Convention de mise en superposition d'affectations du domaine public fluvial géré par VNF
- 8 Délibération sur l'évolution du temps de travail de notre secrétaire de Mairie
- 9 Informations diverses

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 15 septembre 2020 à 20h sous la présidence de Monsieur CAMUSET Pascal.

Présents : M. Pascal CAMUSET (Maire), M. Eric PEZET (premier adjoint), M. Marc FABRY (deuxième adjoint), M. Jean Paul DE ALMEIDA, Mme Sylvie FAYOL, M. Denis GAUCHARD Mme Sandrine GAY, Mme Sylvie GUIARD, M. Frédéric PENOT

Absents excusés : Mme MANGE Elodie ayant donné pouvoir à M. Jean Paul DE ALMEIDA, Mme MENARD Sophie ayant donné pouvoir à Mme Sylvie FAYOL

Madame Sylvie GUIARD a été désignée secrétaire de séance.

1. APPROBATION DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

2. TRANSFERT D'UN POUVOIR OU PLUSIEURS POUVOIRS DE POLICE SPECIALE AU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : pour l'assainissement, l'accueil des gens du voyage, pour la voirie, pour l'habitat indigne.

Le Conseil Municipal donne un avis défavorable à l'unanimité. Un Arrêté sera rédigé en ce sens.

3. DELIBERATION SUR LA MISE EN PLACE D'UN DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA PARTIE CENTRALE DU VILLAGE.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite mettre un droit de préemption sur la zone U de la Commune de Balloy.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour 9 voix Pour et 2 Contre.

4. DELIBERATION SUR LA MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE DE SANTE COMMUNALE POUR PERMETTRE AUX HABITANTS DE REDUIRE LEUR CHARGE DE SANTE.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite faire bénéficier les habitants de la Commune d'un tarif préférentiel sur une mutuelle de santé. Il organisera une réunion d'information avec la société AXA.

Les habitants pourront individuellement adhérer ou pas à cette mutuelle sans en informer la mairie.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour 10 voix Pour et 1 Abstention et autorise le Maire à signer la proposition commerciale.

5. REMPLACEMENT OU REPARATION TRACTEUR COMMUNAL

Trois hypothèses sont exposées :

- Réparation de l'ancien tracteur pour selon un devis du 17 juillet 2020 de 7361, 63 Euros
- Achat d'un nouveau tracteur d'occasion selon un de vis du 17 juillet 2020 de 15300 Euros
- Achat d'un tracteur neuf selon un de vis du 17 juillet 2020 de 29376 Euros

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la réparation de l'ancien tracteur en précisant qu'en cas de panne de ce tracteur, celui-ci ne sera pas remplacer. Ce tracteur devra être opérationnel encore 5 ans, date prévisible de départ en retraite de notre Agent communal

Pour 9 voix Pour et 2 Abstentions.

6. DEMANDE DE SUBVENTION ECOLES

Monsieur Le Maire présente la demande de subvention de l'école, il a donc été décidé d'octroyer des subventions :

- Ecole de BALLOY (4 enfants) : 264€
- Ecole de La Tombe (6 enfants) : 396€

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.
Paiement autorisé.

7. CONVENTION DE MISE EN SUPERPOSITION D'AFFECTATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL GÉRÉ PAR VNF

Monsieur Le Maire, explique que dans le cadre de la mise en place des sites pilotes, les Voies Navigables de France a pour objectifs de restaurer une mare en arrière berge de seine et de réaliser des aménagements paysagers

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour 5 voix Pour et 6 Abstentions.

21h00 Départ de Monsieur PEZET ayant donné procuration à Madame GAY Sandrine

8. DÉLIBÉRATION SUR L'ÉVOLUTION DU TEMPS DE TRAVAIL DE NOTRE SECRÉTAIRE DE MAIRIE

M le Maire expose que la situation devient difficile en raison de l'augmentation des tâches et souhaite faire évoluer la durée travail de notre secrétaire vers un plein temps.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

9. INFORMATIONS DIVERSES

En attente de plusieurs devis pour : réparation de l'entrée de la salle des fêtes, plafond dans l'église, l'arrosage automatique au monument aux morts et à la croix de Sigy, la VMC du logement loué, des serrures électroniques pour la Mairie et l'école.

M. le maire a repris contact avec l'entreprise Gallot pour que les travaux prévu d'un agrandissement du Columbarium se fasse rapidement en raison d'un besoin.

Une rencontre est planifiée avec l'ART (Agence Routière Territoriale) pour étudier différents sujets : Le parcours des cars scolaires et arrêts, le stationnement sur la place et aux abords de la place, (sortie école), la vitesse Grande Rue et Rue des Richards.

Un contact avec le CAUE doit être pris pour voir les possibilités d'aménagement de la place.

Un rendez-vous doit être fixé par les gendarmes de Melun spécialiste en Vidéosurveillance entre mi-octobre et fin novembre.

Défibrillateur en plus dans la Mairie.

A prévoir : l'organisation de la Cérémonie du 11 novembre, du Noël des enfants, du Colis des anciens.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 00.